

Ministère envoie également des agents dans les universités canadiennes pour y avoir des entretiens avec les étudiants et les professeurs que pourrait intéresser la carrière diplomatique.

Le concours annuel se déroule en deux étapes: l'écrite et l'orale. Des centres d'examen sont établis dans toutes les universités canadiennes et, sur demande, dans les bureaux du gouvernement canadien à l'étranger. Chaque candidat reçoit un numéro qui préserve son anonymat jusqu'à ce que les épreuves soient jugées. L'examen écrit comporte trois épreuves; une épreuve dite "objective", imposée par la Commission du service civil à tous les diplômés d'université qui cherchent à obtenir un poste dans la fonction publique (1); une épreuve de langue, qui permet d'évaluer la connaissance de l'anglais et du français chez tous les candidats; une épreuve de dissertation dont les sujets sont fixés conjointement par les ministères des Affaires extérieures et du Commerce en collaboration avec la Commission du service civil. Les candidats doivent traiter de l'un des dix sujets proposés. (Un exemplaire de l'épreuve de 1965 est annexé). La dissertation a le double avantage de faire ressortir les connaissances générales des candidats dans le domaine des affaires canadiennes et internationales, et de leur permettre de démontrer leur facilité à s'exprimer par écrit. Les candidats peuvent choisir, naturellement, de passer leurs examens en anglais ou en français.

Les candidats qui ont passé avec succès les examens écrits (2) sont invités à se présenter devant un jury d'examen oral. Les centres dans lesquels ces jurys se réunissent peuvent changer d'une année à l'autre, mais ce sont en général les principales villes du Canada; les jurys siègent aussi, lorsque le nombre des candidats le justifie, dans certaines grandes villes des États-Unis, du Royaume-Uni et d'Europe occidentale. Lorsque le candidat habite à une trop grande distance du centre d'examen le plus proche, la Commission du service civil lui facilite le voyage en assumant ses frais aller et retour par chemin de fer ou avion.

Le jury d'examen oral se compose d'un membre de la Commission qui le préside, d'un haut fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures et d'un haut fonctionnaire du Service des délégués commerciaux. Le jury détermine si le candidat possède les dons intellectuels, l'initiative, la personnalité et toutes les autres qualités nécessaires au diplomate. La décision du jury à cet égard s'exprime par une note correspondant à la seconde partie du concours.

Après avoir combiné les notes de l'oral avec les résultats des examens écrits, la Commission du service civil établit une liste d'admissibles par ordre de mérite (liste qui tient compte de la préférence instituée par la loi, dans certains cas, au bénéfice des anciens combattants). Les nominations sont évidemment limitées par le nombre de vacances qui existent dans le cadre de l'effectif approuvé du Ministère; ce nombre varie d'une année à l'autre, suivant que le

---

(1) Une brochure intitulée "Examens du service civil", qui renferme des questions types de l'examen "objectif", est en vente pour 25 cents à la librairie de l'Imprimeur de la Reine.

(2) Le candidat n'est pas éliminé s'il échoue à l'épreuve de langue, mais une certaine connaissance des deux langues officielles du Canada est un atout.